

Colombe

Bulletin Municipal de la commune de Colombe | N° 94 > Avril 2019

édito

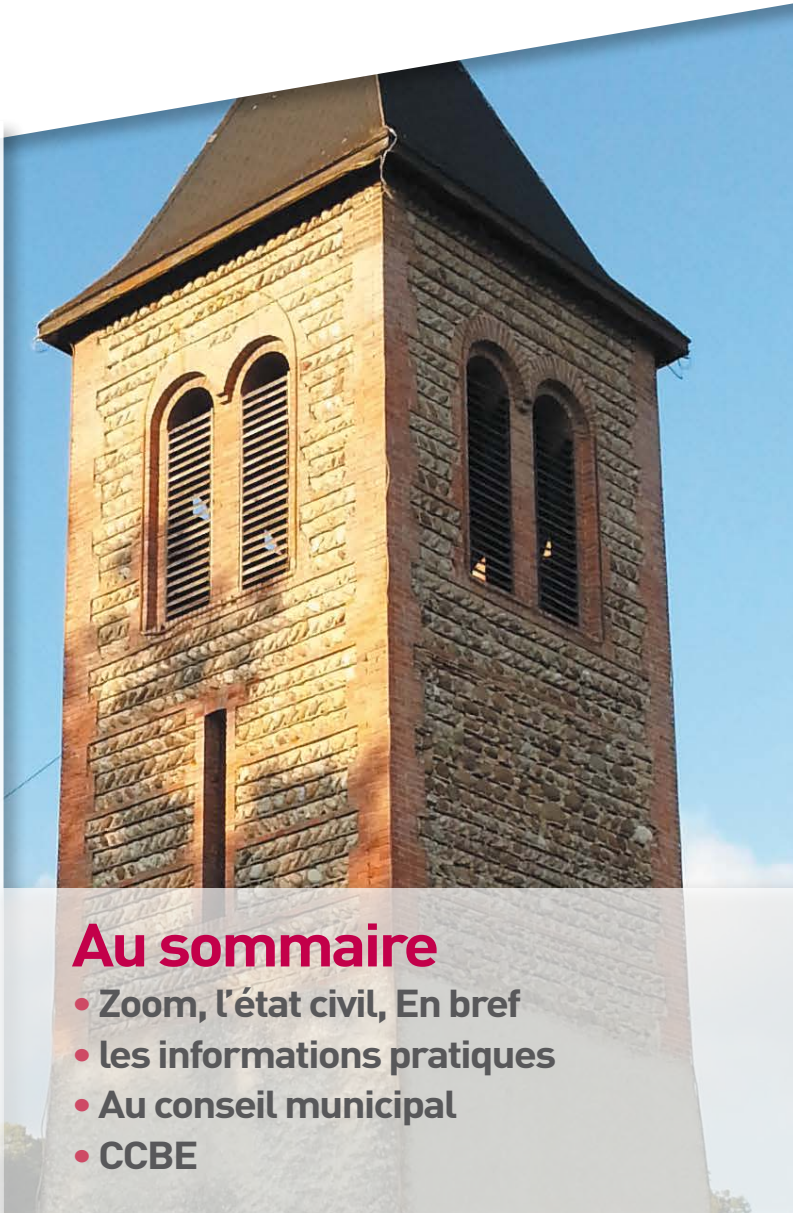


Le printemps revient, et avec lui la reprise des chantiers et notamment la réouverture des centrales à goudron. Cela nous a permis de démarrer la réalisation du « tapis » sur une première partie de la route du Tram. Il nous aura fallu être patient mais les choses avancent ! Aujourd'hui il reste sur la deuxième partie quelques aménagements, et les travaux du carrefour dit la Bertine ont pu débuter. Cet ouvrage est co-financé par la CCBE et la commune dans la mesure où il dessert des zones d'activités et des habitations. La fin des travaux est prévue pour mai 2019. Pour la sécurité de tous nous vous demandons de rouler doucement et avec calme. Dans le même ordre d'idée nous vous rappelons encore une fois qu'il est interdit de stationner sur les trottoirs et les voiries. Nous vous avons alerté à plusieurs reprises des risques de verbalisation pour la somme de 135€. Certains d'entre vous viennent d'en faire l'amère expérience puisque la Gendarmerie a décidé de mener une campagne, et ceci de sa propre initiative. Inutile de venir ensuite en Mairie pour porter réclamation, nous ne pouvons rien pour vous !

Un sujet important sur lequel nous travaillons depuis 2015 : la conception du PLUI. L'enquête publique aura lieu du 20 mai au 22 juin 2019 et des permanences en Mairie, pour ceux qui voudraient rencontrer les commissaires enquêteurs, se tiendront le 21 mai de 14h à 17h et le 3 juin de 9h30 à 11h30.

Pour conclure la commune commémore des événements importants de notre histoire où l'ensemble de la population est la bienvenue et où nous vous espérons toujours plus nombreux. Le 12 Juillet 2019 sera une occasion particulière de se rappeler, 75 ans après, les rafles qui ont eu lieu sur notre territoire. Diverses animations vous seront proposées pour l'occasion. Tous les détails à lire dans notre prochain bulletin.

Robert Douillet,
Maire de Colombe



Au sommaire

- Zoom, l'état civil, En bref
- les informations pratiques
- Au conseil municipal
- CCBE

Dimanche 26 mai 2019
Élections européennes

COLOMBE



Mairie de Colombe
1351, route du Tram
38690 COLOMBE

Tel : **04 76 55 81 98**
Mail : mairie.colombe@wanadoo.fr

www.colombe.fr

A.C.C.A Colombe

Courant 2018 à la cabane de chasse de Colombe, les chasseurs et les membres du bureau de l'ACCA ont mis à l'honneur le plus ancien chasseur de la commune et Antoine GRAIN, administrateur de la Fédération Départementale des chasseurs, a eu le plaisir de remettre une médaille à Louis RICCARDI âgé de 86 ans.

Il a beaucoup œuvré pour l'ACCA et a toujours chassé sur la commune. Il compte pas moins de 70 ans de permis. De plus il fut pendant 25 ans garde-chasse et 12 ans au bureau avec un grand dévouement pour l'ACCA. Merci à Louis.

l'Etat civil

Naissances

- Bastien COUSSINET, le 21 novembre
- Eden TRUC-VALLET, le 27 novembre
- Nolhan LENOIR, le 28 novembre, fils d'Isabelle agent au sein de la cantine scolaire
- Mélissa MAIRESSE, le 13 janvier
- Maëlle BACCOU, petite-fille de Roger VALTAT, 1^{er} adjoint
- Agathe LEROY, petite-fille de Françoise YVRAI, secrétaire de Mairie de Colombe

Bienvenue à ces bébés et félicitations aux parents

Mariages

- Claudine DELVALLÉE et Jean-Paul BENSA, le 16 février

Meilleurs vœux de bonheur aux mariés

Décès

- Jeannine MEZIN-CUETAN née EYSSAUTIER, le 7 janvier
- Américo DE CARVALHO, le 25 janvier
- Josette CARPANO née BELLET, le 7 décembre
- Michel GAILLARD, le 31 janvier
- Amélie ROUDET née BONNARDON, le 14 février
- Jacques LEFEBVRE, beau-père de Patrice SERRE, adjoint

Nous renouvelons nos vives condoléances aux familles dans la peine



12 JUILLET 1944 - 12 JUILLET 2019

75 ans sont passés, mais les familles touchées n'ont pas oublié. La Résistance et la population de Colombe et des environs vécurent en 1944 et dans les derniers mois de l'occupation, une tragédie et payèrent un lourd tribut de morts et de déportés. Afin de ne pas oublier et transmettre ce pan de notre histoire, réservez le week-end du 12, 13 et 14 juillet 2019.

Avec l'aide de l'association GRLD, nous vous invitons à vous souvenir ou découvrir ce qu'était la résistance avec la reconstitution d'un camp de résistants, la participation de voitures militaires et de personnes en tenue pour la commémoration le jour du 12 juillet. Une conférence aura également lieu pour faire le récit de cette journée et faire le lien avec la Résistance du Vercors et notamment Eugène Chavant, un des responsables incontestés du Vercors et natif de Colombe.

Le programme détaillé de ces 3 jours vous sera communiqué dans le prochain bulletin de début juillet et sur les réseaux sociaux.



DÉPOSE MINUTE AUX ÉCOLES

Cette zone aménagée aux abords de l'école a été créée pour la dépose rapide des enfants en toute sécurité. Il est rappelé que le stationnement, même pour une courte durée, y est formellement interdit. Le conducteur dépose son ou ses passagers et **repart immédiatement** pour laisser la place au véhicule suivant.

MISSION D'ORIENTATION BIÈVRE

Le 14 mars dernier a eu lieu à la mairie de Colombe l'assemblée générale de la Mission d'Orientation Bièvre (MOB) en présence du sous-préfet de Vienne Jean-Yves Chiaro, du président Christian Nucci et du directeur, Bruno Amy. La MOB dont le siège est à Beaurepaire, a pour missions d'informer et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire pour la formation, l'emploi, et la vie quotidienne ; de conseiller et accompagner les bénéficiaires du RSA pour favoriser l'accès à l'emploi ; d'informer et accompagner les ados et adultes sur des questions de vie affective et sexuelle. En 2018 sur 1293 jeunes reçus, 902 ont été accompagnés et 283 en parcours emploi renforcé/RSA. Pour mener à bien ses missions la MOB cherche des lieux d'accueils sur des périodes données. Prochainement Colombe mettra à disposition l'ancienne salle de la mairie pour quelques semaines pour mener les entretiens et recevoir des jeunes de notre territoire dans de bonnes conditions.

MOB 103 rue Chorier 38270 Beaurepaire
04 74 79 18 18 - mob@mission-orientation.com
+ d'infos sur www.cc-bievre-est.fr



INVASION DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES

À la faveur du réchauffement climatique, la chenille processionnaire du pin et du chêne progresse et s'étend de plus en plus vers le nord de la France et sur notre territoire. Avec leurs poils urticants elles provoquent des réactions cutanées, des lésions oculaires et des affections respiratoires. Elles constituent un risque important pour les humains mais aussi vos animaux. Elles attaquent les arbres, provoquent l'arrêt de leur croissance et leur mort. Il est donc nécessaire de lutter contre leur développement. Il existe plusieurs solutions dont la plus simple est l'échenillage (couper les nids et brûler les cocons), des piégeages (écopiège et piège à phéromone), des traitements biologiques où simplement l'installation de nichoirs, pour les mésanges bleues et charbonnières qui peuvent détruire jusqu'à 200 chenilles par jour.

Les informations pratiques

SORTIE DES MINEURS DU TERRITOIRE NATIONAL

Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents, devra présenter lors des contrôles aux frontières : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité) une autorisation de sortie du territoire (AST) signée par un parent ou responsable légal ainsi que la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire est accessible sur le site : service-public.fr.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les mesures afin que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou appareils bruyants ne soient pas cause de gêne pour le voisinage, sauf intervention urgente.

A cet effet ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : La semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h.



BRULAGE DES VÉGÉTAUX

Le brûlage des végétaux est interdit depuis l'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013. Les déchets verts doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchèterie.

RECENSEMENT, JDC ET SERVICE NATIONAL

A partir du 1^{er} jour de leur 16^{ème} anniversaire (et dans les 3 mois qui suivent), les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile pour être convoqués à la journée défense et citoyenneté (JDC). A l'issue de cette journée, une attestation indispensable à l'inscription d'examen et concours (permis de conduire, baccalauréat) leur sera adressée.

Se présenter en mairie avec le livret de famille des parents et la carte d'identité ou passeport en cours de validité.



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte est assurée tous les jeudis à partir de 5h, jours fériés y compris.

Dans le cas contraire une information sur le décalage est diffusée sur le panneau d'affichage lumineux de la commune, la presse et sur le site internet de la Communauté de communes de Bièvre Est.

Veillez à sortir vos poubelles, la veille au soir ou le matin très tôt, du jour de la collecte.

Les déchets collectés

- Les déchets issus de l'activité domestique des ménages
- Les déchets non recyclables
- Les cendres froides
- Les débris de vaisselle
- Les chiffons et résidus divers...

Refusés (à déposer en déchèterie)

- Les déchets « verts »
- Les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et des jardins
- Les déchets spéciaux inflammables, toxiques, corrosifs ou explosifs
- Les pneus, la ferraille, le bois, les déchets encombrants

Refusés (à déposer dans les points d'apport volontaire)

- Les déchets recyclables : cartons fins, emballages plastiques, papier et verre (sauf débris de vaisselle)

Refusés (à déposer en pharmacie)

- Les déchets contaminés (déchets médicaux et piquants...)

ACCÈS DÉCHÈTERIE

Les déchèteries d'Apprieu, Beaucroissant, Chabons sont accessibles aux habitants de Colombe.

Pour bénéficier de ce service, un « badge déchèterie » est obligatoire. Il est gratuit et disponible à la Communauté de communes de Bièvre Est, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Les horaires d'ouverture sont consultables sur le site internet : www.cc-bievre-est.fr

Au conseil municipal

Les informations de la vie communale

Retour sur la cérémonie des Vœux

Le 5 janvier 2019 a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux au Gymnase de Colombe. Au cours de cette réception ont été mis à l'honneur devant de nombreux habitants : Jean Pellissier, commandant honoraire des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Futeau et Lucie Guillermin, médaillée d'or - Meilleure Apprentie de France - catégorie sellerie harnachement.



Nouvelles de l'école

Depuis le mois de novembre, les élèves des classes de CP, grande section maternelle, ont participé avec la compagnie Spirito à un projet musical autour de la valse. Ils ont découvert une parcelle de leurs capacités musicales par le corps en mouvement et par la voix. Ce dispositif encadré par La médiathèque la Fée Verte, dans le cadre d'une convention avec la DRAC, a permis aux enfants d'apprendre à respirer pour mieux chanter, de se taire pour mieux respecter l'autre, de se concentrer et d'utiliser ses émotions en musique.



Le 14 février dernier avait lieu la restitution devant les parents de ce travail. Les petits, heureux et inquiets de se produire en public ont suivi les instructions de Silène leur initiatrice, pour toutes ces découvertes. Ils ont entraîné sur la piste de danse, parents et grands-parents, ravis de partager ce moment avec eux.

Depuis, beaucoup d'animations ont eu lieu à l'école : Carnaval où les enfants se sont déguisés et la classe de neige qui a emmené les CE2, CM1, CM2, 4 jours au Collet d'Allevard. La Municipalité, le Sou des Ecoles et les parents ont pris en charge le montant financier.

Communauté de communes de Bièvre Est

Les informations de la vie intercommunale

PLUi, l'arrêt du projet voté au conseil communautaire

Le Conseil communautaire s'est réuni le 4 février 2019 pour tirer le bilan de la concertation qui a été menée tout au long de l'élaboration du PLUi et arrêter le projet de PLUi. C'est à l'unanimité des voix que le projet a été arrêté.

Prescrit depuis fin 2015, mais initié en 2013 avec la préfiguration d'un PLUi, poursuivi sans relâche jusqu'à ce jour, le projet a fait l'objet de multiples rendez-vous, réunions, rencontres entre les élus et avec la population grâce à la tenue de réunions publiques, d'ateliers participatifs et de permanences.

Le document sera soumis à l'avis des communes de la Communauté de communes et des personnes publiques associées et consultées qui disposeront de trois mois pour réagir.

L'enquête publique va se tenir du 20 mai 2019 au 22 juin 2019. Durant cette période vous pourrez déposer vos remarques et vos observations sur les registres d'enquête ouverts dans les 14 mairies et au siège de la communauté de communes de Bièvre Est, ainsi que sur le registre électronique. L'enquête publique est conduite par une commission d'enquête de trois commissaires, ces derniers tiendront des permanences à l'attention du public. Les dates des permanences seront communiquées sur le site de la Communauté de communes de Bièvre Est et par voie d'affichage dans les communes dans un avis de mise à enquête publique. À Colombe elles auront lieu en mairie, **le 21 mai de 14h à 17h et le 3 juin de 9h30 à 11h30.**

De plus une réunion publique aura lieu le jeudi 23 mai à 19h00 au siège de la Communauté de communes de Bièvre Est pour présenter l'enquête publique, son déroulement, son organisation et sa finalité.

Horaires d'ouverture de la Mairie de Colombe

Lundi de 9 h 30 à 11 h 30
Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Jeudi de 14 h à 19 h
Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Le 1^{er} samedi de chaque mois de 8h30 à 11h30

Informations Municipales n° 94 > Avril 2019

Directeur de publication : Robert Douillet

Maquette/Mise en page : Pomme Cannelle

Impression : Vassel Graphique

Email : mairie.colombe@wanadoo.fr

Crédit photo : Hiceo photo

